

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1782 :

Fixation des tarifs des droits de place des marchés de plein air de Saint-Pierre et validation de la nouvelle cartographie du marché forain de la Ravine Blanche

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire).

ABSENTS :

MM. TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, MINATCHY Mariot, VAYABOURY Jean Patrick, BELLON Stéphen, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Accuse de réception en préfecture
974-249300000-20241216-36-1782-DE
Date de réception : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°36/1782 : Fixation des tarifs des droits de place des marchés de plein air de Saint-Pierre et validation de la nouvelle cartographie du marché forain de la Ravine Blanche.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la gestion des marchés de plein air de la ville a été confiée à la SPL OPUS par contrat de prestations de services intégrées signé le 21 décembre 2020, avec une prise d'effet intervenue le 1^{er} mars 2021, ce, pour une durée de 7 ans.

Il convient, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les tarifs de redevances des droits de place pour l'année 2025.

Le Délégué a également procédé à une actualisation de la cartographie du marché de la Ravine Blanche, afin de disposer d'une meilleure identification et visibilité sur le nombre d'emplacements réellement exploitables.

Sur la tarification :

Les tarifs de redevances des droits de place à compter du 1^{er} janvier 2025 ne connaissent pas, à l'exception d'une diminution des tarifs appliqués sur le marché de la Ravine des Cabris, de modifications :

Marché forain de la Ravine Blanche :

ABONNÉS		
EMPLACEMENT	MENSUEL	TRIMESTRIEL
2 ml	40 €	120 €
3 ml	55 €	165 €
4 ml	75 €	225 €
Camions ou remorques < à 5 mètres	100 €	300 €
Camions ou remorques > à 5 mètres	160 €	480 €

SAISONNIERS			
EMPLACEMENT	JOURNALIER	MENSUEL	TRIMESTRIEL
2 ml	10 €	43 €	129 €
3 ml	15 €	65 €	195 €
4 ml	20 €	87 €	261 €
Camions ou remorques < à 5 mètres	27 €	117 €	351 €
Camions ou remorques > à 5 mètres	41 €	177 €	531 €

OCCASIONNELS	
EMPLACEMENT	JOURNALIER
2 ml	10 €
3 ml	15 €
4 ml	20 €
Camions ou remorques < à 5 mètres	27 €
Camions ou remorques > à 5 mètres	41 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1782-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Marché aux fleurs du mercredi : 20 emplacements

Le tarif du marché aux fleurs est de 15€ l'emplacement de 3 mètres par 3 mètres.

Marché forain de la Ravine des Cabris : 60 emplacements

TYPE D'EMPLACEMENT	TARIF
3M X 3M	10€/jour
Camions ou remorques < à 5 mètres linéaires	15 €/jour
Camions ou remorques > à 5 mètres linéaires	20 €/jour

Sur la nouvelle cartographie du marché forain de la Ravine Blanche :

S'agissant de la nouvelle cartographie du marché forain de la Ravine Blanche, répartie en allée et par métrage, elle s'établit comme suit :

Allée	2M	3M	4M	R<5M	R>5M	Total
Allée A		91		1		92
Allée B	1	90		1	1	93
Allée C	8	42	32	2		84
Allée D	3	63	27		1	94
Allée E		34				34
Allée F	2	38				40
Allée G		13				13
Allée H		13				13
Allée I		13				13
Allée J		10				10
Allée L		3				3
Allée M		21				21
Total Global	14	431	59	4	2	510

Le plan topographique réactualisé est joint en annexe.

Ceci exposé,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2331-3 alinéa 6-b du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7/270 du Conseil municipal du 17 décembre 2020

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** les tarifs des droits de place des marchés de plein air de Saint-Pierre pour l'année 2025,
- **DE VALIDER** la nouvelle cartographie du marché forain de la Ravine Blanche conformément au plan topographique ci-annexé,
- **DE L'AUTORISER**, lui, son représentant ou le Directeur Général des Services A **SIGNER** tous documents, et à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1782-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Michel FONTAINE